



Délibération du conseil municipal Séance du 21 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMUZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Véronique DOCK, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusées

Avec pouvoir : François FERRETTI, maire-adjoint, pouvoir donné à P. MÉANT ;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE ;
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à C. BANCEL FRANGIONE.

Excusé

Sans pouvoir : Sébastien BUSSY, conseiller municipal.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2025-01-08 Convention Territoriale Globale (CTG) :

- **Modification du territoire d'intervention**
- **Modification du poste du chargé de coopération territoriale**

Vu la délibération n° 2021-10-01 du 5 octobre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la CTG pour la période 2021-2025 ;

Vu la convention signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes de Balan, Béligneux, Dagneux et La Boisse relative au pilotage du projet de territoire ;

Vu la convention signée entre la CAF et les communes de Balan, Béligneux, Dagneux et La Boisse relative au poste de chargé de coopération CTG (0.8 ETP *'Équivalent Temps Plein'*) ;

Vu le départ de Madame Claire MEUNIER, Chargée de coopération territoriale pour les communes de Balan, Béligneux, Dagneux et La Boisse ;

Considérant le souhait de la commune de Montluel de voir les deux micro-territoires regrouper en un seul ;

Considérant le souhait de la commune de Montluel de confier le pilotage de la CTG de son territoire au même agent de chargé de coopération CTG que les communes de Balan, Béligneux, Dagneux et La Boisse en regroupant son 0.2 ETP Chargé de coopération CTG avec le 0.8 ETP Chargé de coopération CTG des autres communes ;

Vu l'avis favorable de l'ensemble des communes ;

Vu le courrier adressé conjointement par l'ensemble des communes à la CAF pour la signature d'un avenant auxdites conventions afin de regrouper les deux micro-territoires de la CTG en un seul et de confier le pilotage à un seul et même chargé de coopération CTG à temps plein ;

Vu l'avis favorable de la CAF en date du 21 janvier 2025 ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de valider la modification des micro-territoires de la CTG en passant de deux micro-territoires (Balan, Béliigneux, Dagneux, La Boisse // Montluel) à un seul et unique micro-territoire composé de l'ensemble des communes citées ci-dessus ;
- de valider la création d'un poste de chargé de coopération CTG à temps plein en lieu et place du 0.8 ETP pour les communes de Balan, Béliigneux, Dagneux et La Boisse et du 0.2 ETP pour la commune de Montluel ;
- de l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en application de cette décision

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la modification des micro-territoires de la CTG en passant de deux micro-territoires (Balan, Béliigneux, Dagneux, La Boisse // Montluel) à un seul et unique micro-territoire composé de l'ensemble des communes citées ci-dessus ;

VALIDE la création d'un poste de chargé de coopération CTG à temps plein en lieu et place du 0.8 ETP pour les communes de Balan, Béliigneux, Dagneux et La Boisse et du 0.2 ETP pour la commune de Montluel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en application de cette décision.

Le 21 janvier 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 21

Patrick MÉANT,
Maire de Balan.

